

ON S'ABONNE.
Cahors, bureau du Journal
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSÉRCTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
2	Jeudi.	Visitation S.-V.	Frayssinet le Gélat.	☉ P. L. le 4, à 11 h. 39' du soir.
3	Vendr. s.	Martial.	Bagnac.	☽ D. Q. le 8, à 2 h. 1' du soir.
4	Samedi s.	Florent.	Souceyrac, Martel, Souillac.	☉ N. L. le 16, à 7 h. 46' du mat.
				☽ P. Q. le 24 à 10 h. 41' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
3 heures du matin.	Gramat, (Figeac Périgueux, Li- moges).....	7 h. du m.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Valence et le midi.....	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir.	(Montauban, Caussade, Toulouse). Limogne (Lalbenque, Cajarc). Cazals, Gourdon.....	7 h. du m.
	Fumel, Castelnau-Mr, St-Géry..)	6 h. 15 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 27 Juin 1863.

BULLETIN

Les femmes et les ecclésiastiques sont consi-
dérés par les Russes comme les principaux me-
neurs du mouvement national en Pologne.
Cette croyance peut bien ne pas être tout-à-fait
fausse, surtout en Volhinie et en Ukraine où, prin-
cipalement, les femmes ont réussi à entraîner dans
le mouvement tous les jeunes gens de force à
porter une arme.

Mais la tâche que se sont imposée les prêtres
et les femmes est légère, quand on apprend
que les pères et les mères, poussent leurs pro-
pres enfants à la guerre.

L'exaspération des Polonais est grande. Leur
haine contre les moscovites est implacable, et le
seul moyen de les calmer c'est de leur rendre
leur nationalité.

Il y a, en ce moment, dans la citadelle de
Varsovie, plusieurs femmes prises dans les rangs
des insurgés, avec le costume militaire. Elles ne
témoignent que d'un regret : d'être empêchées
de risquer encore leur vie, pour le triomphe de
leur noble cause.

Comment, en effet, pourrait-il en être autre-
ment, en présence d'une politique qui leur a en-
levé leur autonomie, méconnu leurs droits, et
qui voudrait faire renoncer la Pologne à la foi de
ses pères ?

Jamais, avec les moyens qu'elle emploie, la
Russie ne parviendra à pacifier la Pologne.
L'homme libre, que d'indignes traités veulent
retenir sous le knout du Cosaque, relèvera
toujours son front et protestera constamment
contre la main barbare, qui veut l'annihiler.

Les nouvelles Notes des trois puissances, sont
arrivées le 23, à Pétersbourg. Quel accueil
va-t-il leur être fait ? Dans tous les cas, nous
disons, avec le *Morning Post*, que les cruautés
sauvages de la Russie à l'égard de la Pologne,
et son indifférence vis-à-vis des remontrances de
l'Europe, pourraient bien exciter le sentiment po-
pulaire, à tel point, que les gouvernements se
verront forcés d'exécuter la volonté des popula-
tions. Déjà les hommes d'état russes, peuvent
apprécier la force de l'opinion publique, en
France, et les motifs qui pourraient engager
l'Empereur à une intervention active.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 27 juin 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

21

CHAPITRE VIII.

LE DÉTENU.

(Suite.)

— Encore un instant, la voilà qui revient à elle. »
Leur chuchotement était arrivé jusqu'à l'oreille de
la dame et l'avait rappelée à elle-même, sans qu'elle
ne doutât cependant qu'elle n'était plus seule.

« C'est affreux ! Combien de temps me faudra-t-il
encore aimer et haïr, maudire et bénir tout à la fois ?
dit-elle en relevant la tête. Providence toute-puis-
sante, miséricorde ! »

Vincent s'approcha d'elle.
« Wanja, murmura-t-il, toujours les mêmes souf-
frances, le même désespoir ! Me voici, Wanja ! »
Elle le regarda avec surprise.

Son visage avait plus que de la pâleur : il était
blanc comme sa robe. Elle n'était plus jeune ; mais

La reproduction est interdite.

En Lithuanie, les pendaisons, les fusillades,
sont continuelles. L'histoire ne pourrait consi-
gner de terrorisme plus inouï. Mourawieff nage
dans les flots de sang polonais. Et ce Russe,
qui, à la date du 19, venait de signer 50 nou-
veaux arrêts de mort, ne fait pas si bon marché de
son existence. « Craignant d'être empoisonné, dit
le *Czas*, il ne se nourrit que d'œufs à la coque. »
Son hôtel est entouré de gardes. Personne, ex-
cepté ses officiers, ne pénètre auprès de lui, sans
avoir subi une minutieuse perquisition person-
nelle. Mais la mort des Polonais est plus lé-
gère ; aussi la fait-il accompagner généralement
de circonstances qui excitent l'indignation publi-
que ; en voici un exemple :

Quand le nœud fatal eut été placé au cou de M. Koly-
sko, ce vaillant chef des insurgés, le siège sur lequel
il était assis fut brusquement renversé, et le bour-
reau amené de Russie, saisissant alors le patient par
les pieds, le secoua si fortement que la corde rompit
et que Kolsko tomba par terre. Les soldats se précé-
pitèrent sur lui et le tirèrent sous leurs genoux jusqu'à
ce qu'une autre corde lui eût été mise au cou. Le ca-
davre resta tout le jour attaché au gibet, sur le mar-
ché aux chevaux.

Et cette barbare conduite pousse à l'insurrec-
tion au lieu de la calmer :

« Tous les martyrs de Wilna ont marché à la mort
avec le plus grand calme et le plus grand courage.
L'évêque de Wilna, Mgr Krasnoki, ému de atrocité
sans fin et apprenant que bon nombre de prêtres
des provinces avaient été arrachés à leurs églises pour
être pendus ou fusillés a demandé une audience à
Mourawieff. Il l'a obtenue au bout de trois semaines. On
ignore la conversation qui a eu lieu entre eux ; mais
on assure que l'évêque a déclaré qu'il serait obligé
de se plaindre au Saint-Siège, ce qui aurait provoqué
les railleries du féroce proconsul. »

Une dépêche de Breslau, à la date du 25,
nous annonce que Mgr Krasnoki vient d'être
envoyé à Saint-Petersbourg, où Mgr. de Varso-
vie est déjà arrivé. On tremble sur le sort ré-
servé à ces prélats.

A. LAYTOU.

On lit dans la *Patrie* :

« Si nos renseignements sont exacts, le cabinet de
St-Petersbourg accepterait les propositions de l'Au-
triche, en déclinant, à quelques égards, celles de la

France et de l'Angleterre, afin de rompre le faisceau
des trois puissances. »

Elle laissa tomber sa lumière et joignit les mains
avec gratitude. Vincent qui observait d'un œil atten-
tif sa violente agitation voulut la conduire au sofa.

« Laisse-moi, dit-elle. Je ne suis pas malade, je ne
suis qu'émue. Tranquillise-toi, me voilà redevenue
calme. »

— Il faut que Doring s'éloigne ; son service l'ap-
pelle.

A ces mots le traban tressaillit. Un coup d'œil sur
la pendule l'avertit qu'il n'avait plus un moment à
perdre :

« Il faut que je m'éloigne, dit-il.

— Si le service vous réclame, partez, répondit
Wanja. Mais enfin que notre première entrevue ne
vous semble pas un rêve, acceptez ce souvenir. »

Elle détacha de son cou une chaîne à laquelle était
suspendu un portrait enchâssé dans de l'or et des
pierres précieuses, et la passa à celui de Maurice.

« Et maintenant, allez ! » ajouta-t-elle.

Vincent appela un domestique.

« Reste auprès de la princesse ; elle pourrait avoir
besoin de toi. »

Doring entendit cet ordre et jeta un dernier regard
en arrière.

« Que signifie tout cela ? pensa-t-il ; une prin-
cesse... je n'y comprends rien. »

Parvenu dans la cour extérieure du palais, Doring
entendit sonner onze heures, une sueur froide mouilla
son front : il croyait déjà voir le brave soldat arrêté,
jugé, fusillé ; il se glissa sans bruit et avec précau-
tion derrière la garde, et bientôt il eut monté l'esca-
lier et atteint le corridor, où la sentinelle se prome-
nait, à la faible lueur d'une lampe fumeuse, avec
autant de calme que si elle n'avait rien à redouter.

« Me voilà, dit-il.

— Bien.

— Tu as été inquiet. Je suis resté jusqu'au der-

Paris, 25 juin au soir.

On assure que M. Thuillier, directeur de l'admini-
stration départementale et communale au ministère
de l'intérieur, serait nommé préfet à Lyon ; M. Du-
reau, directeur du personnel au ministère de l'inté-
rieur, serait nommé préfet à Arras. — M. Baroche,
ministre de la justice et des cultes, et M. Boudet, mi-
nistre de l'intérieur, seraient nommés sénateurs.

— Le *Times* d'aujourd'hui, 25, dit que l'Empereur
Napoléon aurait proposé au gouvernement anglais de
reconnaître les Etats du sud d'Amérique.

Saint-Petersbourg, 24 juin.

Les instructions publiées par les journaux comme
ayant été données au général Mourawieff, sont apo-
cryphes : aucune mesure de rigueur n'a été ordonnée
contre les dames Polonaises ; aucune liste de prêtres
suspects n'a été dressée.

Marseille, 25 juin.

Les lettres de Constantinople du 18, disent que le
sultan a commandé en Angleterre, quatre frégates,
une corvette et 50,000 carabines.

Les chambellans exilés ont protesté contre la me-
sure dont ils ont été l'objet. Riza-Pacha a été rappe-
lé de Brousse pour donner des explications sur les
dilapidations reprochées aux chambellans. On fait
des préparatifs pour de grandes fêtes qui seraient don-
nées le 27 juin, anniversaire de l'avènement du sultan.

Breslau, 25 juin, midi.

Sur les treize commissaires de police de Varsovie,
dix viennent d'être destitués pour négligence dans
le service.

Les arrestations sont de nouveau très-fréquentes à
Varsovie. Parmi les personnes récemment arrêtées,
on cite M. Jean Kurtz, frère du conseiller d'Etat.

Craoovie, 24 juin.

Une proclamation du gouvernement national met
en garde les habitants de Varsovie contre les projets
du gouvernement russe qui voudrait exciter un sou-
lèvement dans la capitale.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
M. Krzywicki, vient d'offrir sa démission.

La forteresse de Dunabourg renferme en ce mo-
ment 869 prisonniers.

A Mohilew, 600 employés et propriétaires ont été
enfermés dans les casernes. Des vieillards et des
femmes chargés de chaînes ont été amenés sous es-
corte à Mohilew.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Les Notes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la
France sont arrivées le 23 ; on croit qu'elles seront
remises aujourd'hui au prince Gortschakoff.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Les Notes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la
France sont arrivées le 23 ; on croit qu'elles seront
remises aujourd'hui au prince Gortschakoff.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Les Notes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la
France sont arrivées le 23 ; on croit qu'elles seront
remises aujourd'hui au prince Gortschakoff.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Paris, 25 juin au soir.

On assure que M. Thuillier, directeur de l'admini-
stration départementale et communale au ministère
de l'intérieur, serait nommé préfet à Lyon ; M. Du-
reau, directeur du personnel au ministère de l'inté-
rieur, serait nommé préfet à Arras. — M. Baroche,
ministre de la justice et des cultes, et M. Boudet, mi-
nistre de l'intérieur, seraient nommés sénateurs.

— Le *Times* d'aujourd'hui, 25, dit que l'Empereur
Napoléon aurait proposé au gouvernement anglais de
reconnaître les Etats du sud d'Amérique.

Saint-Petersbourg, 24 juin.

Les instructions publiées par les journaux comme
ayant été données au général Mourawieff, sont apo-
cryphes : aucune mesure de rigueur n'a été ordonnée
contre les dames Polonaises ; aucune liste de prêtres
suspects n'a été dressée.

Marseille, 25 juin.

Les lettres de Constantinople du 18, disent que le
sultan a commandé en Angleterre, quatre frégates,
une corvette et 50,000 carabines.

Les chambellans exilés ont protesté contre la me-
sure dont ils ont été l'objet. Riza-Pacha a été rappe-
lé de Brousse pour donner des explications sur les
dilapidations reprochées aux chambellans. On fait
des préparatifs pour de grandes fêtes qui seraient don-
nées le 27 juin, anniversaire de l'avènement du sultan.

Breslau, 25 juin, midi.

Sur les treize commissaires de police de Varsovie,
dix viennent d'être destitués pour négligence dans
le service.

Les arrestations sont de nouveau très-fréquentes à
Varsovie. Parmi les personnes récemment arrêtées,
on cite M. Jean Kurtz, frère du conseiller d'Etat.

Craoovie, 24 juin.

Une proclamation du gouvernement national met
en garde les habitants de Varsovie contre les projets
du gouvernement russe qui voudrait exciter un sou-
lèvement dans la capitale.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
M. Krzywicki, vient d'offrir sa démission.

La forteresse de Dunabourg renferme en ce mo-
ment 869 prisonniers.

A Mohilew, 600 employés et propriétaires ont été
enfermés dans les casernes. Des vieillards et des
femmes chargés de chaînes ont été amenés sous es-
corte à Mohilew.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Les Notes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la
France sont arrivées le 23 ; on croit qu'elles seront
remises aujourd'hui au prince Gortschakoff.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

La discussion continuera demain.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Les Notes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la
France sont arrivées le 23 ; on croit qu'elles seront
remises aujourd'hui au prince Gortschakoff.

Paris, vendredi, 26 juin.

Le *Moniteur* porte la nomination de chevalier de
la Légion d'Honneur, de M. Dumas, sous-préfet à
Villefranche.

Turin, 25 juin.

M. Pepoli part dans la soirée ; il retourne, dit-on,
en France, demander l'éloignement de François II de
Rome.

Vienne 25 juin.

A la Chambre des députés, plusieurs orateurs par-
lent de la nécessité de résoudre promptement la ques-
tion polonaise.

les attributions du ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, l'administration des beaux-arts, l'Académie de France à Rome, l'École d'Athènes, l'École spéciale des beaux-arts, les écoles gratuites de dessin, les ouvrages d'art et de décoration d'édifices publics, les fêtes et cérémonies publiques, les encouragements des beaux-arts, souscriptions, indemnités aux artistes, voyages et missions artistiques; Les théâtres, le Conservatoire impérial de musique et de déclamation, les succursales du Conservatoire, l'administration supérieure de l'Opéra, l'examen et l'autorisation des ouvrages dramatiques, les encouragements à l'art dramatique et musical.

Les monuments historiques, le musée des Thermes et l'hôtel de Cluny; l'administration des bâtiments civils, l'asile impérial de Saverne, la direction générale des archives de l'Empire; la publication de la correspondance de l'Empereur Napoléon I^{er}; la Grande chancellerie de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

Les services transportés au ministère d'Etat par les articles 2 et 3 du décret du 24 novembre 1860.

Sont distraits du ministère d'Etat et placés dans les attributions du ministère de l'instruction publique: L'Institut impérial de France; l'Académie de médecine, l'École des Chartes, les bibliothèques impériales, Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève; le service général des bibliothèques, le *Journal des Savants*, les souscriptions aux ouvrages de sciences et de littérature, les encouragements et secours aux savants et hommes de lettres, les missions scientifiques et littéraires.

L'administration des cultes est distraite du ministère de l'instruction publique et placée dans les attributions du ministère de la justice.

Les rapports avec le *Moniteur universel* sont placés dans les attributions du ministère de l'intérieur.

3^o M. Baroche, ministre, président du conseil d'Etat, est nommé ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Delangle, dont la démission est acceptée.

M. Boudet, président de section au conseil d'Etat, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le comte de Persigny, dont la démission est acceptée.

M. Duruy, inspecteur général de l'instruction publique, est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Rouland, dont la démission est acceptée.

M. Béhic, ancien conseiller d'Etat, est nommé ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en remplacement de M. Rouher, appelé à d'autres fonctions.

4^o M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est nommé ministre président le conseil d'Etat, en remplacement de M. Baroche, appelé à d'autres fonctions.

5^o M. le duc de Morny est nommé président du Corps législatif.

M. Boudet (Paul), ministre de l'Intérieur, est né à Laval en 1800, d'une famille originaire de Caussade (Tarn-et-Garonne); de 1834 à 1848, il a représenté l'arrondissement de Laval à la chambre des députés, et il fut élu représentant de la Mayenne en 1848, par 39,966 suffrages. En 1839, M. Teste, alors ministre des travaux publics, l'appela auprès de lui comme secrétaire-général. Depuis cette époque, M. Boudet fait partie du conseil d'Etat, dont il présidait la section du contentieux. Il est grand officier de la Légion-d'Honneur.

M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, est auteur de plusieurs ouvrages historiques adoptés par les collèges et les lycées. Il a, dit-on, prêté le concours de ses recherches à l'Empereur pour la *Vie de César*.

M. Béhic, ministre de l'agriculture et du commerce, ancien député, est directeur du service maritime des Messageries impériales. Il a été nommé, en 1830, commandeur de la Légion-d'Honneur.

A la suite des décrets qui nomment le nouveau ministère, nous lisons dans le *Moniteur*:

« Le plébiscite sur lequel se base la Constitution de 1852, en établissant que les ministres étaient responsables envers l'Empereur seul, a voulu mettre un terme à ces compétitions d'ambitions parlementaires, causes continuelles d'agitation et de faiblesse pour les gouvernements passés.

« Sans altérer en rien la force et la liberté d'action nécessaires au pouvoir, l'Empereur, par le décret du 24 novembre, a voulu donner aux grands Corps de l'Etat une participation plus directe dans la politique générale de son gouvernement; mais ce décret n'a pas modifié les principes fondamentaux du plébiscite de 1852, qu'un nouveau plébiscite seul pourrait changer.

« La discussion plus large et plus complète des affaires publiques devant le Sénat et le Corps Législatif avait motivé la création de ministres sans portefeuille, c'est-à-dire de ministres n'ayant dans les faits à débattre aucune part personnelle.

« L'Empereur, par le décret de ce jour, leur substitue le ministre chargé des rapports du gouvernement avec les grands corps de l'Etat, dans le but d'organiser plus solidement la représentation de la pensée gouvernementale devant les Chambres sans s'écarter de l'esprit de la Constitution.

« Le ministre d'Etat, dégagé de toutes attributions administratives, et le ministre président le conseil d'Etat, avec le concours des membres de ce conseil, sont désormais chargés d'expliquer et de défendre les questions portées devant le Sénat et le Corps Législatif. »

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Les décrets insérés au *Moniteur* de ce jour, dit le *Constitutionnel*, contiennent à la fois des changements de personnes, des changements d'attributions dans les divers départements ministériels, et un changement dans le mode d'exécution du décret du 24 novembre.

L'institution des ministres sans portefeuille disparaît de nom; mais elle subsiste dans son esprit et dans ses effets; elle se développe même, car la note placée en tête de la partie non officielle du *Moniteur* explique la portée du décret impérial en lui donnant pour but « d'organiser plus solidement la représentation de la pensée gouvernementale devant les Chambres », sans s'écarter toutefois de l'esprit de la Constitution, fondée sur un plébiscite voté par le suffrage universel, et qui rend les ministres responsables envers l'Empereur seul.

L'opinion publique accueillera avec confiance les décrets du 23 juin, où elle retrouvera la double pensée d'ordre et de progrès qui, depuis onze ans, n'a cessé d'inspirer chacun des actes de l'Empereur.

LA PRESSE.

Personne ne s'attendait assurément au remplacement de M. le comte de Persigny par M. Boudet, et au remplacement de M. Rouland par M. Duruy. L'explication de cette dernière nomination doit être le démembrement du ministère de l'instruction publique, auquel l'administration des cultes est enlevée et transportée au ministère de la justice, afin, sans doute, de grossir l'importance de ce département ministériel et de le mettre plus en rapport avec la double position

prêtait la rumeur publique.

Durant un certain temps, Adlerstern se flatta d'être le confident du jeune souverain dans l'affaire de Doring. Cependant le long silence que l'on gardait sur cet événement lui semblait étrange.

Un jour qu'il était de service chez Gustave et seul avec lui, il profita de l'occasion pour aborder le sujet qui l'intéressait si vivement.

« Votre Majesté oublie Doring. — Crois-tu? Quelle peine te semble-t-il mériter? — La loi condamne à mort le coupable de lèse-Majesté; mais... Mais? — Si j'étais roi, je lui ferais grâce et je me contenterais seulement de le bannir. — Considères-tu l'exil comme une peine moindre que la mort? — Ce serait, du moins, lui laisser la vie. — Mais qu'est-ce que la vie pour un proscrit? Le bannissement n'est-il pas la plus cruelle de toutes les peines? — Comment Votre Majesté se propose-t-elle de traiter Doring? — Avec justice. — Peut-être Votre Majesté a-t-elle l'intention de le réintégrer dans son service de traban? — Non. — Et le roi lui tourna le dos. De ce moment, Adlerstern se sentit mal à l'aise; il considérait pourtant comme certain que Doring avait perdu pour toujours les bonnes grâces du roi, et cela pouvait lui suffire à la rigueur; car tout ce qu'il désirait, à vrai dire, c'était de voir son rival dans l'impossibilité de se rapprocher de Louise.

Sur ces entrefaites, le père de Louise, le comte Posse, qui, à l'âge de soixante et quelques années, s'était retiré des affaires publiques pour terminer ses jours dans les douceurs de la vie domestique, arriva

que M. Baroche occupait en qualité de président du conseil d'Etat et de ministre sans portefeuille.

Les deux démissions significatives sont celles de M. le comte Walewski et de M. le comte de Persigny; elles rassureront ceux qui craignaient une guerre prochaine, entreprise par la France contre la Russie pour le rétablissement d'un royaume de Pologne plus ou moins largement découpé dans la carte actuelle de l'Europe. Les deux nominations importantes sont celles de M. Billault au ministère d'Etat et de M. Rouher à la présidence du conseil d'Etat, avec le commentaire explicatif qu'en donne le *Moniteur*.

LA GAZETTE DE FRANCE.

Voilà déjà plusieurs fois que le gouvernement modifie les formes même de sa représentation et les conditions intérieures de son mécanisme gouvernemental; la nation s'en félicite. Mais n'est-ce pas le moment de faire remarquer que la presse, qui est l'organe de l'opinion publique, voit, par les faits mêmes dont nous sommes témoins, la légitimité de son action consacrée? Puisque les institutions sont essentiellement modifiables, la liberté de discussion qui prépare ces modifications n'est-elle pas aussi logiquement nécessaire? Est-ce mal interpréter les derniers événements que de les apprécier à ce point de vue? Nous voulons espérer que nous sommes dans le vrai sur ce point et avec l'opinion publique.

LA FRANCE.

M. Boudet qui remplace M. le comte de Persigny, est un de ces hommes qui ne séparent pas les droits tutélaires de l'autorité des garanties qui les consolidaient en les réglant et en les modérant. Depuis bien des années, il préside la section du contentieux au conseil d'Etat, cette grande magistrature politique et administrative, qui a donné tant de témoignages de son indépendance et qui, dans l'exercice de son contrôle sur tous les actes de l'administration, a toujours su faire respecter les principes qui font sa force et son honneur.

MM. Béhic et Duruy sont des hommes nouveaux que nous jugerons d'après leurs actes. La confiance de l'Empereur les a élevés très-haut, et elle leur a imposé ainsi la plus noble des ambitions, celles de s'en rendre dignes.

LE SIÈCLE.

« Pendant que la diplomatie discute ou rédige les propositions qu'elle doit soumettre à la Russie, celle-ci appelle ses bourreaux et dresse ses gibets, les exécutions sur le champ de bataille ne lui suffisent plus, il s'agit maintenant de terroriser les villes en versant le sang de leurs meilleurs citoyens: C'est ainsi que le comte Plater a été pendu, à Vilna, par ordre du gouverneur général, un certain Mourawieff, qui s'apprête, comme il dit, à pratiquer une large saignée sur la Lithuanie.

« D'autres victimes, prêtres, gentilshommes, étudiants, sont tombés, d'autres encore les suivront si on ne s'empresse pas de mettre un terme à cette boucherie. Les journaux russes ne cachent pas les plans du gouvernement: faire traîner les négociations en longueur, attendre que l'insurrection, privée de ses abris actuels, succombe sous les fatigues d'une seconde campagne d'hiver et sous le nombre des soldats moscovites, tels sont les projets qu'on caresse à Saint-Petersbourg. Ce serait une honte sur le dix-neuvième siècle si les gouvernements permettaient qu'ils s'accomplissent. »

dans la capitale.

Brave et résolu dans les périls, sage et calme dans les conseils, plein de patriotisme, de fermeté et d'honneur, il avait vu ses paroles jouir d'une grande autorité, et aujourd'hui encore on y prêtait attention. Aristocrate dans l'acceptation la plus élevée du mot, il voyait dans les nobles les défenseurs et les Mécènes de la patrie, et il accueillait à bras ouverts tout gentilhomme doué d'une bonne tête, d'un cœur chaud et d'un bras vigoureux.

Adlerstern et le maréchal de la cour lui firent une visite.

A leur entrée, Louise se retira. Son père leur raconta que le roi l'avait mandé à Stockholm pour des raisons importantes — qu'il leur tut — et que déjà il avait obtenu de Sa Majesté une audience de plusieurs heures. Il parla de sa fille avec satisfaction, avec bonheur, se montrant fier de ses charmes et plus encore de la douceur de son caractère et de la sûreté de son jugement. Il ne dit pas un mot d'Adlerstern et de ses vœux sur Louise.

« Les choses ne vont pas bien dit le maréchal de la cour à son neveu, quand ils eurent quitté le comte. — Je le crains. Il a été plus froid et pourtant plus aimable envers moi que par le passé. — En nous voyant, Louise s'est retirée. Soyons sur nos gardes. — Ainsi vous ne m'abandonnez pas? — Jamais. »

Adlerstern apprit bientôt que l'on attendait aussi dans la capitale le père de Doring, ce qui ne pouvait manquer de signification, et cette nouvelle l'effraya plus peut-être que tout le reste.

Ses réflexions l'amènèrent aux conclusions suivantes:

« On Gustave préparait une enquête minutieuse; qui serait suivie d'une justice sévère, ou, reconnaissant qu'il avait eu tort, il allait donner à Doring une éclai-

La Pologne échappe décidément à la Russie. Le fait le plus frappant, ce n'est pas l'impuissance depuis longtemps constatée des Russes en rase campagne; c'est la puissance du gouvernement national occulte, qui siège à Varsovie, au milieu même des baïonnettes russes. Ce gouvernement fonctionne régulièrement; il a ses journaux, et il prélève ses impôts; et ce qu'il y a de plus significatif, c'est qu'il adresse ses sommations même aux Russes qui résident en Pologne, et que ceux-ci estiment dangereux de n'y pas déférer. L'un d'eux n'a trouvé d'autre moyen que de partir pour l'étranger, afin de se soustraire au paiement de la taxe dont il avait été frappé.

Ces faits significatifs sont avoués par l'*Invalide russe*. Le même journal, sous prétexte de donner une leçon aux parents et aux instituteurs, reconnaît que des jeunes gens, « presque des enfants », dit-il, quittent le collège pour rejoindre les insurgés. Ce n'est pas tout: le gouvernement national a enjoint à tous les officiers polonais faisant partie de l'armée russe, de quitter le service et de remplir leur devoir de patriotes. Sur ces ordres, plusieurs officiers très-distingués de la garnison, et parmi eux le propre neveu et aide-de-camp du général de Berg, ont immédiatement disparu. De pareils symptômes parlent d'eux-mêmes, et peuvent se passer de commentaires.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Le *Drapeau libre*, journal clandestin, paraissant à Vilna, publie, en date du 9 juin, le décret suivant du Comité directeur des provinces de Lithuanie:

« Considérant que l'envahisseur moscovite fait tous ses efforts pour vaincre l'insurrection nationale;

« Considérant que dans ce but, il emploie les armes les plus viles, en faisant une propagande qui doit aboutir à un bouleversement social; qu'il répand les nouvelles les plus fausses à l'aide desquelles il s'efforce d'intimider les esprits et d'ébranler l'opinion publique;

« Considérant que dans ce but, il choisit pour fonctionnaires des hommes sans honneur et sans foi, et qu'il emploie des agents secrets et des espions;

« Considérant que l'impunité encourage ces hommes à commettre des crimes de plus en plus épouvantables; que, par conséquent, le plus grand danger menace, de ce côté, la cause nationale. »

« Le Comité directeur des provinces de Lithuanie a décrété et décrète ce qui suit:

« Art. 1. A partir d'aujourd'hui, un conseil de sûreté veillera constamment sur les actes des fonctionnaires, des agents de la Russie, ainsi que toutes les personnes suspectes et qui désobéiront à l'autorité nationale.

« Art. 2. Le conseil de sûreté jugera d'après toute la sévérité des lois nationales les personnes reconnues pour noires à la cause nationale.

« Art. 3. Les sentences du conseil de sûreté seront publiées dans les journaux du gouvernement national.

« Art. 4. Les autorités nationales civiles et militaires sont invitées à mettre immédiatement à exécution les sentences du conseil de sûreté. » Fait à Vilna, le 25 mai 1863. »

La *Gazette nationale* publie la proclamation suivante du gouvernement national de Pologne:

« La tâche du gouvernement national ne con-

tante satisfaction et lui frayer ainsi une voie pour parvenir jusqu'à Louise.

Perdu dans un labyrinthe d'incertitudes, Adlerstern se posait question sur question, sans pouvoir en résoudre aucune.

« Pourquoi l'arrestation de Doring est-elle toujours un secret? »

Pourquoi le comte Posse et l'amiral Doring ont-ils été mandés à Stockholm?

Que signifie l'audience accordée au premier?

Pourquoi a-t-il parlé de Louise avec tant de satisfaction?

Enfin quelle est la véritable cause de la prochaine fête chez le roi?

En réalité, la position d'Adlerstern était bien plus pénible que celle de Doring. S'il n'était pas privé de la liberté comme son rival, l'incertitude le torturait.

S'efforcer d'ébranler le roi dans une résolution une fois prise, ce serait peine perdue; il le sentait bien. Le diplomate le plus habile eût échoué contre l'opiniâtreté de Gustave.

Vouloir influencer le comte Posse ne serait pas moins inutile; le vieillard resterait fidèle à la conviction qu'il venait d'exprimer de son propre mouvement.

Et Louise elle-même! A cette pensée, Adlerstern crut se sentir frappé d'un coup mortel au cœur. Un sourire sardonique contracta sa lèvre supérieure.

« Ma belle cousine, se dit-il, tout n'est pas encore terminé. Je demandais ton cœur dans l'intention de te rendre heureuse... Maintenant nous verrons! Tu m'as blessé dans mon plus beau sentiment, et un sentiment blessé se venge. »

Tout à coup son front s'éclaircit, son œil rayonna comme au reflet d'une heureuse pensée et une exclamation de joie s'échappa de ses lèvres.

La suite au prochain numéro.

— Par vanité?
— Oui, voyez-vous, monsieur, il est diablement agréable de faire parfois quelque chose dont on puisse être un peu fier. Chut... entendez-vous ces pas... on vient me relever... Chacun à son poste.
Doring rentra dans sa prison, et le soldat en ferma la porte.
« Halte! Qui vive? » cria-t-il au même instant.
— Caporal de poste.

CHAPITRE IX.

LA CATASTROPHE.

Pendant sa minorité, le jeune roi recevait rarement d'autres personnes que celles de son entourage immédiat. La surprise fut donc très-grande l'orsqu'un jour il manifesta l'intention de réunir dans ses appartements les membres de la famille royale, toute la cour et quelques hauts fonctionnaires.

Cet ordre extraordinaire fournit ample matière à la curiosité, aux suppositions, aux commentaires.

Le duc-régent courut chez le roi pour avoir des éclaircissements.

« On parle tant de cette soirée, lui dit-il. Pardonnez à votre oncle son désir de savoir si elle ne cache pas quelques plans secrets. »

Gustave le regarda fixement.

« Voulez-vous me rendre un service? demanda-t-il.

— J'y suis disposé en toute circonstance, n'en doutez pas.

— En ce cas, je vous expliquerai demain quel est celui que j'ai à réclamer. »

— Et si je consens à vous l'accorder?

— Je vous montrerai que je puis être reconnaissant. »

En effet, Gustave avait une intention en ordonnant cette fête; mais elle différait de toutes celles qui lui

siste pas seulement à développer toutes les ressources capables de fortifier l'insurrection, mais à affaiblir en même temps l'ennemi, en lui enlevant les moyens de continuer la lutte. Les fonds du pays ne doivent servir qu'au pays et à son affranchissement.

Par ces motifs, les employés des finances, Stanislas Janowski et Stanislas Hebda, ont versé, par ordre du gouvernement national, la somme de 24,012,992 florins polonais, 20 gros de la caisse générale aux caisses du gouvernement national.

Le gouvernement national, en portant ce fait à la connaissance publique, déclare que les employés Janowski et Hebda ont bien mérité de la patrie et qu'ils ont été chargés par le gouvernement d'une mission particulière à l'étranger.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par décision de S. Exc. M. le ministre des travaux publics, en date du 20 juin courant, M. Aldon, Jean, conducteur embrigadé, employé au service des routes départementales de la Dordogne, a été attaché au service de la navigation du Lot, en remplacement de M. Raynal.

BOURSES DANS LES LYCÉES.

Concours de Juillet 1863.

La commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales, départementales et communales, doit se réunir du 1^{er} au 15 juillet prochain, à Cahors.

Les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leur demande du 15 au 30 juin courant, au plus tard, au secrétariat de la préfecture.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors, se réuniront le dimanche, 5 juillet prochain, à 2 heures du soir, dans la salle du Tribunal de commerce, pour procéder au renouvellement de deux juges et d'un juge suppléant de ce Tribunal. — Les membres à renouveler, sont : MM. Relbié, juge, non rééligible ; — Bousquet, juge, rééligible ; — Rouquette, juge suppléant, rééligible.

L'un des premiers actes de M. Béhic sera, dit-on, l'exécution, d'après un nouveau système économique, des chemins vicinaux et des routes cantonales.

S'il faut en croire la rumeur publique, la Société instrumentale de Ste-Cécile, montée sur une barque élégamment pavoisée, se fera entendre sur le Lot, mardi prochain, à neuf heures du soir. Nous ne pouvons donner que sous toute réserve cette bonne nouvelle.

La St-Jean est revenue nous ramenant ses feux de joie et ses cris d'allégresse : au foubourg Labarre, à Cabessut, à St-James, à St-Georges, il y en avait partout ; celui de la Chartreuse a été rehaussé par un feu d'artifice.

On nous écrit de Montbrun :

Judi dernier, un grand orage a éclaté sur les communes de St.-Pierre-Toirac, Frontenac, Faycelles et le village de La Magdelaine. La grêle, qui est tombée en quantité, a causé de grands dommages.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 22 juin 1863.

3 charretiers, condamnés à 6 fr. d'amende, pour contravention à la police du roulage.

4 charretiers à 1 fr., pour abandon de charrettes sur la voie publique, non attelées.

1 habitant à 1 fr., pour avoir laissé échapper un cheval en ville.

1 marchand à 1 fr., pour étalage de marchandise sur les trottoirs.

1 jardinier à 3 fr., pour avoir vidé des latrines sans autorisation.

2 habitants à 11 fr. l'un, et 1 fr. l'autre pour tapage et injures.

2 habitants à 3 fr., même motif (nocturne).

1 habitant à 11 fr. et un jour de prison, même motif.

1 habitant à 11 fr., même motif.

1 habitant à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.

8 individus à 1 fr., pour avoir fait des ordures sur le Cours Fénelon.

1 marchand de blé à 5 fr., pour être entré dans la halle aux grains avant l'heure.

12 habitants à 1 fr., pour défaut de balayage.

M. Solacroup, directeur de la Compagnie d'Orléans, parcourait lundi, dans un train spécial, la ligne de Périgueux à Agen, qui est à la veille d'être livrée à l'exploitation.

Il était accompagné de plusieurs ingénieurs.

La voie est prête ; on met la dernière main aux stations.

Lors de l'ouverture de la ligne de Périgueux à Agen, dit l'Echo de Vézère, le train express de Paris gagnera une nouvelle avance de trois quarts d'heure dans son arrivée à Périgueux.

Au lieu de 7 heures 58 minutes du matin, il entrera en gare à 7 heures 14 minutes.

Le trajet s'effectuera en 10 heures 44 minutes.

Les places de coupés et de coupés-lits, les wagons-salons exceptés, viennent, pour toutes les compagnies françaises, d'être définitivement taxées à un dixième en sus du prix des places de première classe. Cette décision mettra sans doute fin aux différends qui s'élevaient entre les voyageurs et les compagnies des voies ferrées.

On écrit de Beaune, le 17 juin :

« C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu, à Pomard, les funérailles de M. le général de division Marey-Monge, comte de Peluse, sénateur.

» On remarquait dans l'assistance, M. le maréchal Canrobert, venu tout exprès de Lyon pour saluer d'un dernier adieu la tombe de son compagnon d'armes. »

Jusqu'à ce jour, le prix moyen des cocons présentés sur le marché de Montauban a été de 6 à 7 fr. pour les cocons blancs, et de 5 à 6 fr. pour les jaunes.

L'Echo de l'Agriculture reproduit la note suivante, empruntée à une feuille parisienne :

« Nous apprenons que le gouvernement impérial a donné l'ordre de préparer au ministère du commerce le dessin d'une médaille d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie indigènes. Aussitôt que ce dessin sera terminé, des médailles d'or et d'argent seront frappées et distribuées à tous ceux qui se seront distingués par leur zèle et par les améliorations qu'ils ont introduites.

Une découverte importante, qui intéresse au plus haut point l'art chirurgical, vient d'être faite par un médecin de notre département, dit le *Nouvelliste de Rouen*.

On sait la gravité que présentent certaines maladies du pied, en apparence peu dangereuses, et à la suite desquelles se déclare une gangrène qui rend indispensable l'amputation de la partie malade. En entourant le membre gangrené d'une atmosphère d'oxygène, on arrive maintenant à combattre les effets pernicieux de cette sorte d'affection. Les symptômes alarmants de la maladie disparaissent rapidement, et le plus souvent le patient se guérit sans avoir été amputé.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 juin 1863.

45 Versements dont 6 nouveaux... 2,628^{fr}

3 Remboursement dont 1 pour solde... 310 60

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Cantal. — La journée de jeudi dernier a été signalée par de violents orages sur différents points du territoire.

Notre département n'en a pas été exempt. On nous signale, entre autres localités, la commune de Saint-Chamant, où l'orage, annoncé par de fréquents coups de tonnerre, a éclaté sous forme de grêlons qui augmentaient progressivement de grosseur, au point d'atteindre le volume d'une noix, et bientôt d'un œuf.

Dans quelques minutes, nous écrivons, tout le sol fut couvert d'une couche de glace brisée de quatre à cinq centimètres d'épaisseur. Le vent, sans être trop fort, mais soufflant par rafales, poussait cette grosse grêle sur le sol, et, en peu de temps, tout fut écrasé, brisé, sac-cagé : seigles, froments, blés noirs et herbes des prés, chanvre, légumes de toute espèce... Les arbres élagués de leurs jeunes tiges, feuilles, fruits, tout jonchait le sol ; rien ne put résister à la chute des grêlons pendant un gros quart-d'heure. On eût dit une avalanche se précipitant du ciel. (*Moniteur du Cantal*.)

Corrèze. — Un violent orage est venu fondre dans la soirée du 18 juin, sur le canton de Laroche-Canillac et a occasionné de grandes pertes :

Les communes de Champagnac-la-Prune et Saint-Bazile, atteintes par la grêle, sur une très-grande superficie, ont perdu les trois quarts des récoltes en blé, châtaignes, noix, vins et fruits de toute espèce.

Dans la commune même de Laroche-Canillac, les villages de Laroche-Haute et Laroche-Basse ont beaucoup souffert.

A Saint-Martin-la-Méanne, les hameaux de Magnac, Grammond, le Buisson, Murat, Sou-

mailles et Lafage ; — au Gros-Chastang, ceux de Cueil, Donnal, Couffinier et Brigoux, ont perdu moitié des récoltes.

L'intensité de l'orage a été telle que, dans ces différents endroits, on a trouvé plusieurs oiseaux, des lièvres et un renard morts, frappés par la grêle.

La commune de Marsillac-la-Croisille n'a été atteinte que dans trois villages, le Nougain, Vergne et Lasavarie, et cela sur quelques points seulement.

Le même orage qui sévissait avec tant de force sur le canton de Laroche-Canillac, venait dans la même soirée exercer des ravages terribles dans le canton de Lapeau.

Les communes de Laval, Saint-Merd et Soursac ont été complètement écrasées par la grêle ; — de nombreuses familles se trouvent dans la misère la plus absolue. (*Corrèzien*.)

Bordeaux, 23 juin.

On nous assure que le chasseur Chalard, blessé mardi dernier sur le quai, va de mieux en mieux, et que sa blessure n'offre plus aucun danger. L'agent de police qui reçut dans les mêmes circonstances un pal en pleine poitrine, est encore obligé, par les vives souffrances qu'il endure, de garder le lit.

Nous apprenons aussi que plusieurs des hommes ayant été mêlés aux scènes regrettables que nous avons mentionnées, et sur lesquels la police avait cru devoir mettre la main, viennent d'être relâchés. Une quinzaine environ restent sous les verrous, en attendant de comparaître devant le tribunal de police correctionnelle.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

26 juin.

Les nouveaux ministres se sont rendus aujourd'hui à Fontainebleau, pour prêter serment entre les mains de l'Empereur.

— Le *Moniteur* était très lu ce matin, dans les lieux publics et aux portes des mairies où il est affiché.

— La circulaire de M. le comte de Persigny, adressée aux Préfets, touchant le résultat général des élections qui viennent d'avoir lieu, a été affichée dans les divers quartiers de Paris.

— M. le commandant Billart, attaché à l'état-major du général Forey et chef du bureau politique du corps expéditionnaire du Mexique, vient d'arriver à Paris, par voie des Etats-Unis, avec des dépêches du général en chef.

— M. le général comte de Montebello, commandant le corps expéditionnaire français, a dû arriver, le 24, à Rome.

— On dit que par suite des ordres transmis au général Forey, le siège de l'administration militaire au Mexique sera fixé à Puebla. Cette place devra être mise en état complet de défense pour parer à toute éventualité.

— On attend d'un jour à l'autre à Southampton, le paquebot anglais parti le 31 mai de la Vera-Cruz. Il peut se faire qu'il apporte la nouvelle de l'entrée de nos troupes à Mexico. Il est très vrai que l'officier supérieur qui a dirigé contre nous la défense de Puebla est un Anglais nommé Wilkes, âgé de trente-six ans, et depuis une douzaine d'années au service de Juárez.

— On annonce la conversion au catholicisme de M^{me} de Grammont, femme de notre ambassadeur à Vienne.

— Un certain nombre d'élèves de l'école d'application de Metz doivent aller passer huit jours au camp de Châlons, afin d'assister aux manœuvres d'artillerie.

— Le *Constitutionnel* annonce que M. le général Forey a adressé au ministre de la guerre, par le dernier courrier du Mexique, une somme de 23,770 fr. 54 c., montant de la souscription des militaires de tous grades du corps expéditionnaire, en faveur des ouvriers cotonniers sans ouvrage.

Cette somme a été versée dans les caisses du ministère des finances.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

On écrit de Pologne, le 19, au *Journal de Posen* : Plusieurs rencontres sanglantes ont eu lieu la semaine dernière sur divers points du palatinat de Kalisz : à Kuznica Grabowska, entre Klonowo et Lulutowo et près de Turck. On manque de nouvelles positives sur l'issue de ces combats : on sait seulement que les troupes expédiées de Kalisz sont revenues chaque fois fortement diminuées avec beaucoup de blessés, peu de butin et sans aucun prisonnier.

Les succès partiels des détachements polonais n'ont du reste qu'une importance secondaire. Le fait saillant, celui qui est pour la Pologne le gage d'un triomphe définitif, c'est la foi robuste de la nation toute entière, la conviction qu'elle est que, si on peut

battre ses défenseurs dans bon nombre d'engagements, on ne peut les vaincre.

L'insurrection qui se maintient depuis déjà cinq mois malgré les conditions les plus défavorables, peut se maintenir encore longtemps. Etouffée dans une province, elle renaît avec plus de vigueur dans une autre. On s'attend à de nouveaux combats dans le district de Wielm.

Les commandants militaires de Kalisz, Sieradz et Wielm ont envoyé des forces importantes contre les 3 corps d'insurgés qui manœuvrent dans ce district sous les ordres du vaillant Oxinski.

La gendarmerie polonaise, composée d'intrépides jeunes gens, sillonne aujourd'hui toute l'étendue du territoire polonais, coupant les convois, inquiétant partout les garnisons et entretenant l'esprit belliqueux des populations qui saluent partout sa présence par des acclamations enthousiastes.

On lit dans le *Czas* du 20 juin :

Le bruit court qu'un camp autrichien va être formé dans les environs de Cracovie. Le gouverneur militaire et civil de la Galicie, M. le général comte de Mensdorff-Pouilly, parcourt en ce moment les frontières du Nord et de l'Est, c'est-à-dire celles qui nous séparent de l'empire russe.

ITALIE.

MM. RATAZZI ET MINGHETTI.

Voici, sur la rencontre qui a eu lieu entre M. Rattazzi et M. Minghetti, quelques détails dont le journal les *Nationalités* garantit l'exactitude :

« Satisfait, comme homme politique, de la déclaration de M. Minghetti, reconnaissant qu'il avait bien voulu à un moment donné, faire partie d'un cabinet présidé par le chef du tiers parti, mais affirmant qu'il ne se rappelait pas s'il avait accepté le portefeuille de grâce et de justice, M. Rattazzi ne s'est pas contenté comme simple particulier, de la rétractation du président du conseil ; en conséquence il chargea M. Tecchio, l'ex-président de la Chambre des députés, et le colonel Malenchini d'aller en son nom demander une réparation plus complète du démenti qui lui avait été donné. M. Minghetti choisit pour témoins M. Cialdini et le sénateur Simonetta. Il fut reconnu par ces quatre messieurs qu'un duel était inévitable.

» En Italie, les règles du duel diffèrent des règles du duel établies en France.

» Le choix des armes n'appartient pas à la personne insultée, il appartient à la personne provoquée. En un mot, un homme, en Italie, ayant reçu un soufflet, demande une satisfaction par les armes, le choix de armes appartient à l'homme qui l'a souffleté et qui a eu l'adresse de se laisser provoquer. D'après cette règle étrange, le choix des armes appartenait à M. Minghetti ; ses témoins choisirent le sabre. — MM. Tecchio et Malachini, firent alors observer à MM. Cialdini et Simonetta que M. Minghetti étant un ancien officier et sachant manier l'arme choisie, tandis que M. Rattazzi n'avait jamais de sa vie, touché ni sabre, ni épée, ni pistolet, il était juste d'égaliser les chances en choisissant cette dernière arme. MM. Cialdini et Simonetta en référent à M. Minghetti, qui déclara vouloir user de son droit. — M. Rattazzi, consulté à ce sujet par ses témoins, répondit qu'il acceptait l'arme choisie par son adversaire.

» Hier, à 6 heures du matin, M. Rattazzi, accompagné de ses témoins et du docteur Sperino, se rendit près de l'impignoli où l'attendait M. Minghetti ainsi que ses témoins. Le premier engagement fut nul, au second M. Rattazzi fut légèrement blessé ; M. Minghetti alors voulut cesser ; mais sa blessure étant légère, M. Rattazzi voulut continuer ; un troisième engagement eut lieu sans résultat ; les témoins s'interposèrent alors d'un commun accord pour exiger la fin de la lutte, en déclarant que l'honneur était satisfait et que les deux adversaires s'étaient noblement conduits. A 9 heures les combattants étaient de retour à Turin, où le fait fut de suite connu ; immédiatement un grand nombre de personnes sont allés se faire inscrire chez M. Rattazzi.

L'autre soir, on a lancé un pétard dans le café de Campo de Fiori, fréquenté par l'émigration et les réactionnaires napolitains. Le pétard, en éclatant, a brisé des vitres ; mais personne n'a été blessé.

Tous les religieux Français qui se sont rendus dans les couvents de l'Ombrie depuis l'année 1860, ont été expulsés par ordre du gouvernement italien.

Rome, 20 juin.

Le cardinal de Mattei, en présentant, dans l'anniversaire de l'élection de Pie IX, les hommages et les félicitations du Sacré-Collège au Saint-Père, a exprimé cette pensée que l'élection des Papes est une œuvre divine, et que plusieurs actes du pontificat de Pie IX attestent cette intervention de la divinité. Il a rappelé particulièrement la définition dogmatique de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge. Il a parlé ensuite du voyage triomphal du Pape dans les provinces de Maritime et Campagne, où on a pu admirer le dévouement des populations au Saint-Siège, et a ajouté que les Romains sont encore supérieurs à tous dans ce dévouement, et que les cardinaux resteront toujours unis et dévoués à la personne de Sa Sainteté.

Le Pape, dans sa réponse, a dit que dans l'Église catholique se trouvent des hommes égarés ; mais qu'ils ne sont pas à craindre, parce que, au fond, ils sont catholiques. Les vrais ennemis sont les hommes d'Etat qui prétendent dominer les consciences des fidèles.

La papauté temporelle, a-t-il ajouté, est encore nécessaire dans l'ordre actuel de la Providence ; toutefois les ecclésiastiques n'ont pas l'épée et les canons pour repousser les ennemis de l'Église. Les véritables armes du clergé catholique sont la prière et la charité. Du reste, l'Église a triomphé de ces anciens persécuteurs, ruses du schisme et de l'hérésie, elle triomphera aussi de ses ennemis actuels. S'il pouvait en douter, il mériterait le reproche que Jésus-Christ fit à saint Pierre, lorsqu'il lui dit : *Monica fidei, quare dubitasti* ? Cependant, dans ce discours le Saint-Père a paru moins satisfait que de coutume.

Le P. Cappaletto est venu à Rome, où il a fait une rétractation de ses actes en faveur de Victor-Emmanuel, et a donné sa démission de la charge d'abbé du Mont-Cassin. Cependant il a désiré que sa rétractation ne fût pas publiée.

Par ordre du Pape, le père Mottino, de l'ordre de Cîteaux, a été obligé de renoncer à la charge d'abbé de Sainte-Croix et Jérusalem. Ce religieux

est Piémontais, et ses opinions, dont il ne fait aucun mystère, sont très-unitaires.

ESPAGNE.

Le *Messenger de Bayonne* publie la lettre par laquelle D. Juan de Bourbon, frère du comte de Montemolin et de l'infant D. Fernando, renonce à ses droits à la couronne d'Espagne et reconnaît la reine Isabelle.

Voici ce document :

« Madame,

» Lorsque les tristes événements de San Carlos de la Rapita amenèrent la renonciation de mes frères, ma première pensée fut de reconnaître Votre Majesté, et d'effacer ainsi le souvenir des discussions et des guerres civiles du passé.

» J'attendais, pour agir, que Carlos et Fernando eussent ratifié leurs renonciations en pleine liberté. J'eus en mai 1860 une entrevue avec Carlos; cette entrevue me décida à faire le premier pas dans la vie politique du 2 juin, en acceptant la position qui m'était créée par la renonciation de mes frères.

» En faisant ce premier pas, madame, je n'étais guidé par aucune ambition personnelle; je n'avais qu'une pensée: celle d'enlever son drapeau à un parti intolérant pour lequel le temps semble ne pas marcher, et qui ne connaît d'autres principes que ses propres aspirations, incompatibles avec les institutions nationales, ainsi que sa conduite l'a prouvé. Les droits qu'ils reconnaissent à mon père et à mes frères, il me les a déniés parce que je ne partageais pas leurs idées. La contre-renonciation de mes frères a prouvé la sagesse de ma résolution: ma soumission à cette époque eût été stérile.

» Depuis lors, madame, je n'ai eu qu'une seule pensée dans tous mes actes politiques: le bien public et l'affermissement des institutions libérales. Ces actes peuvent avoir été plus ou moins réfléchis, mais je puis donner l'assurance à Votre Majesté que mes intentions ont toujours été droites et patriotiques. Jamais pendant ma vie politique, je n'ai songé à altérer la tranquillité du pays. Je veux éviter que mon nom puisse jamais être une cause de bouleversement et de sang versé.

» Eloigné de mes enfants par la force, on les élève, contre ma volonté, dans un ordre d'idées qui n'est pas le mien. Ils atteindront un âge où il est bien difficile de modifier les effets d'une première éducation, et ils pourront fournir de nouvelles espérances à un parti qui ne doit pas avoir d'existence légale en Espagne.

» Tous les efforts faits auprès de ma femme et de l'empereur d'Autriche pour avoir mes enfants ont été inutiles; mes droits paternels ont été méconnus.

» Mon unique désir est de pouvoir élever ces enfants comme l'exige l'intérêt de l'Etat, et c'est mon devoir de solliciter l'appui de Votre Majesté pour qu'ils me soient rendus.

» Je proteste de nouveau, madame, que je n'ai été guidé dans ma vie politique que par le bien du pays, et comme, en reconnaissant Votre Majesté, je donne une preuve de ma bonne foi, je renonce de la manière la plus solennelle, en mon nom et pour mes descendants, à tous les droits que pourraient me conserver une interprétation quelconque des anciennes lois. Je vous reconnais pour ma reine, jurant fidélité et obéissance à la Constitution. » Juan de Bourbon.

Il y a eu à Alicante un tremblement de terre, de courte durée, qui a été ressenti aussi dans les villages voisins; il produisit une certaine alarme. L'oscillation se répéta deux fois, sans causer heureusement d'autre mal qu'une épouvante passagère.

L'Opinion de Valence rend compte d'un événement qui a jeté la consternation dans la commune de Ruzafa. Vers dix heures du matin, tandis que tous

les enfants étaient à l'école principale, le toit de cet édifice s'éroula et enveloppa tous les élèves dans ses ruines. Cette maison d'école avait été construite depuis environ huit mois; elle était à deux étages; au premier étaient les garçons, et les demoiselles au second.

Les murs des deux côtés se sont affaîssés et ont nécessairement entraîné le toit qui est tombé sur 130 enfants des deux sexes. Impossible de décrire le désespoir des mères: toute la population a fait les plus grands efforts pour délivrer ces pauvres enfants. Après un long et pénible travail, on a trouvé 16 cadavres dont l'instituteur fait partie et un nombre considérable de blessés qui ont été portés à l'hôpital. En apprenant ce désastre, tous les médecins des alentours furent mis en réquisition par le gouverneur de la province, l'archevêque de Valence et une grande quantité des autorités circonvoisines.

Pour extrait: A. Layton.

Faits divers.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE.

Quinze années d'infaillibilité ont consacré l'action spécifique du *Lait antéphélique* sur les colorations et les sécrétions anormales de la peau du visage, *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, *masque de grossesse*), hâle, éfflorescences, boutons et rugosités, qu'il détruit ou prévient selon qu'on l'emploie mêlé avec plus ou moins d'eau. Cette double propriété rend ce cosmétique indispensable aux personnes jalouses de la pureté de leur teint.

Flacon, 5 fr. Paris, CANDÈS et C^o, boulevard Saint-Denis, 26.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

(Bordeaux, Pauillac, Lesparre, Le Verdon)

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 10 MILLIONS

Divisé en 20,000 Actions de 500 francs.

7 millions d'Obligations seront émis ultérieurement.

La clôture de la souscription aura lieu le mercredi, 1^{er} juillet.

Chez MM JARRY, SUREAU et C^o, banquiers, 48, rue Laffite, à Paris; — 12, rue Gentil, à Lyon; 42, rue Venture, à Marseille; — à Bordeaux, chez M. F. LAFARGUE, 2, place des Quinconces. A Londres, — CITY BANK, Threadneedle-Street; A Bruxelles, MM. PICTET, frères, agents de change. On verse 50 fr. par action en souscrivant et 50 fr. à la répartition.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 24 juin.

Eaux-de-vie d'Armagnac (52 degrés), 85 fr. 3/6 du Languedoc (86 degrés), 88 fr. 3/6 fin, première qualité (90 degrés), 70 fr. Tafia, 46 à 60 fr.

Paris, 24 juin.

Les alcools du Nord sont calmes. Le disponible et le courant du mois sont à 63-50 et 64 fr.; les 3/6 du Languedoc à 90 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt.

Béziers est venu à 80 fr. pour le disponible. Les eaux-de-vie ne donnent lieu à aucune affaire importante à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. Sur les marchés de production, on est ferme, sans affaires, il est vrai; mais on se méfie de la pluie qui pourrait bien amener de la coulure.

Les vins à Bercy et à l'entrepôt sont fermes. La vente se fait couramment. Les vins des vignobles du Midi sont satisfaisants. (Moniteur agricole de Bordeaux).

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 27 juin 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	450	413	20 ^f 40	78 k. 240
Maïs....	48	21	41 ^f 90	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

25 juin. — Rossignol (Marie-Jean-Félix-Emile-Jacques), Boulevard Nord.

Décès.

26 Juin. — Garrigues (Marcellin), 26 jours, Port-Bullier.

DEPARTEMENT DU LOT.

SOUS-PRÉFECTURE DE GOURDON.

Commune de Lavergne.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Route départementale, numéro 5, dans la traverse de Lavergne.

Exécution des articles 15 et 19 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur Depeyrot, Pierre, tisserand à Lavergne, arrondissement de Gourdon, ayant consenti à céder au département vingt-six mètres cinquante centimètres carrés de sol, d'une maison, située à Lavergne, nécessaire à l'élargissement de la route départementale numéro 5, et l'administration et ce propriétaire n'ayant pu s'entendre pour régler amiablement l'indemnité revenant à ce dernier pour cette cession, le tribunal de Gourdon a rendu, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-trois, à la requête de M. le Préfet du Lot, le jugement dont les motifs et le dispositif suivent:

Attendu que le sieur Depeyrot a consenti à céder amiablement son immeuble à l'administration et qu'il n'y a eu désaccord entre les parties que sur la fixation de l'indemnité qui sera due au propriétaire dépossédé; qu'il y a lieu dès-lors, de donner acte de la cession amiable et de nommer un magistrat directeur du jury chargé de fixer cette indemnité;

Par ces motifs, le tribunal donne acte à toutes parties de la cession amiable faite par Depeyrot à l'administration départementale de l'immeuble dont s'agit, nécessaire à l'élargissement de la route départementale, numéro 5, dans la traverse de Lavergne, et commet M. Capmas, juge au présent siège et, à son défaut, M. Glandin, juge aussi en ce siège, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury chargé de fixer l'indemnité due audit sieur Depeyrot.

Pour extrait, certifié par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

A Gourdon, le 13 juin 1863.

Le Sous-Préfet, DE MARGUERIE.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune du Vigan.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 3, du Vigan à Soucirac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Avis au Public.

Le Maire de la commune du Vigan donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 3, du Vigan à Soucirac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé le 28 juin courant, au secrétariat de la Mairie du Vigan, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 28 juin au 7 juillet, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie du Vigan, le 22 juin mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, Signé: FONTANILHE.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saux.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, n° 2, de Saux à la Route départementale n° 17.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Saux, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe numéro 2, de Saux à la route départementale, n° 17, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie de Saux, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 27 juin au 5 juillet, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Saux, le 27 juin mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, Signé: BOYÉ.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTON.

NOUVEAUTÉS EN JUPES-CAGES THOMSON

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons de détail de la France et de l'étranger.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 13 fr.
DEPARTEMENTS — — 16 fr.

Rédacteur en chef: A. NEFTZER
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue: elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots: Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN

DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc. ROMAN EN COURS DE PUBLICATION Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. MARC-BAYEUX.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES
Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^T-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écailles pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpentier.

Le propriétaire-gérant, A LAYTON.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.